

PREAVIS MUNICIPAL No 03/2023 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

# ADOPTION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous a remis les comptes de l'exercice 2022, dont le budget prévoyait un excédent de charges de l'ordre de Fr. 141'000.-.

Dans les faits, les charges s'élevant à Fr. 5'604'765.36 ont été plus élevées que celles budgétisées de l'ordre de Fr. 65'000.- alors que <u>les produits de Fr. 5'624'816.71 dépassent d'environ Fr. 226'000.- nos prévisions</u>.

Il en résulte un excédent de produits, soit un bénéfice de Fr. 20'051.35 pour l'exercice sous revue.

Ci-dessous, par chapitre, toutes les informations et commentaires utiles à la lecture des comptes 2022 (nous renvoyons pour le surplus aux commentaires sur les comptes en annexe):

# 1. Administration générale

Les coûts nets globaux sont supérieurs de Fr. 80'000.- par rapport aux comptes 2021, et de Fr. 11'000.- par rapport au budget 2022.

La charge salariale est légèrement supérieure au budget. La mise en place de classes en modulaires pour lesquelles il faut assurer le nettoyage en plus du collège explique en partie cette augmentation.

#### 2. Finances

Comme chaque année, ce poste présente les plus grosses variations par rapport au budget et aux comptes de l'année précédente. L'estimation des charges et des revenus liés à la perception des impôts est toujours très difficile à prévoir, malgré le fait que la base des chiffres prévisionnels soit fournie par l'Administration Cantonale des Impôts.

Pour résumer cette année, le revenu net lié au dicastère des finances présente une diminution de Fr. 187'000.- par rapport au montant projeté au budget, mais tout de même une augmentation des revenus nets de Fr. 106'000.- par rapport aux comptes 2021.

## Charges et revenus sur impôts (comptes 200-210)

Au niveau des revenus sur impôts et charges inhérentes, les <u>principales variations par rapport au budget</u> résultent de :

- Diminution des impôts sur le revenu et impôt à la source des ./. Fr. 100'000.- personnes physiques
- Augmentation de l'impôt sur la fortune des personnes physiques + Fr. 23'000.-
- Augmentation des impôts sur les personnes morales + Fr. 22'000.-
- Augmentation des droits de mutation + Fr. 20'000.-
- Augmentation de la part à l'impôt sur les gains immobiliers + Fr. 59'000.-

Les recettes nettes liées aux impôts sont supérieures de Fr. 17'000.- par rapport au budget, et de Fr. 132'000.- à celles perçues en 2021.

Malgré le refus d'augmentation du taux d'imposition à 78 %, certains revenus sur impôts ont augmenté en 2022 et le montant total important des recettes conjoncturelles ont permis d'améliorer nos recettes globales sur impôts.

La valeur de notre point d'impôt, qui se montait à Fr. 39'310.- en 2021 et de Fr. 40'722.- en 2022. Elle se situe donc au dessus la moyenne des 5 dernières années (Fr. 39'713.-). Pour rappel, ce point d'impôt exprime le montant touché par la commune par point d'impôtion (= recettes fiscales sur les personnes physiques et morales y compris l'impôt foncier / 74 points). Pour obtenir la moyenne du point d'impôt par habitant, il faut encore diviser ce résultat par le nombre d'habitants.

Ces deux valeurs constituent des éléments essentiels dans le cadre du calcul de notre participation à la péréquation et à la cohésion sociale.

# Service financier et péréquation (comptes 220)

Par rapport au budget 2022, le service financier présente une diminution de la charge nette de Fr. 240'000.- et est également inférieur de de Fr. 158'000.- par rapport aux comptes 2021.

Les montants portés au budget concernant la péréquation directe ont été, comme chaque année, estimés sur la base des acomptes versés.

Dans les comptes 2022, un montant de Fr. 201'000.- a été porté en déduction concernant le montant payé en trop pour la péréquation directe 2021. Cette restitution a finalement été largement supérieure à nos projections et à celles de notre fiduciaire et n'avait pas été imputée dans les comptes 2021 ; elle est entièrement au bénéfice des comptes 2022. Elle s'explique principalement par l'augmentation du montant touché par le biais de la couche solidarité qui permet une redistribution des ressources financière aux communes ayant un revenu par habitant inférieur à la moyenne cantonale.

Les acomptes de notre participation nette à la péréquation en 2022 se décomposent ainsi :

	Acomptes 2022	
a) <u>Alimentation</u>	Fr.	777'022
b) <u>Restitution</u>		
<ul> <li>Couche solidarité<sup>1</sup></li> </ul>	Fr.	- 277'321
<ul> <li>Couche population<sup>2</sup></li> </ul>	Fr.	-177'113
<ul> <li>Dépenses thématiques</li> </ul>	Fr.	83'676
<ul> <li>Total restitution</li> </ul>	Fr.	-538'110
Contribution nette 2022 selon estimation	Fr.	238'912
cantonale		

Le décompte final de notre participation à la péréquation 2022 ne nous parviendra qu'à la fin du 1er semestre 2023. Ce n'est qu'une fois que toutes les communes et le Canton auront définitivement bouclé leurs comptes 2022 que ce décompte sera établi.

Contrairement aux années précédentes et selon le décompte provisoire reçu, le montant payé en 2022 par le bais des acomptes semble adapté bien que la répartition des montants entre les différents postes diffèrent. Comme en 2021, le montant touché via la couche de solidarité est en augmentation et illustre, cette année encore, la baisse de notre rendement fiscal en comparaison de la moyenne cantonale.

En ce que concerne le service financier, les intérêts passifs sur emprunts n'ont pas augmenté, puisqu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Rétrocession qui dépend de la valeur de notre point d'impôt par habitant (rendement fiscal par habitant) et de notre taux d'impôt (74%) par rapport à la moyenne cantonale

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rétrocession en fonction du nombre d'habitants

# Amortissements & réserves (comptes 230)

Concernant les amortissements et attributions/prélèvements aux réserves (non affectées), le montant de la charge nette est de Fr. 576'000.-. Ce montant est de Fr. 449'000.- supérieur au budget et correspond à l'augmentation de la réserve pour amortissement des investissements décidée par la Municipalité.

Quant aux amortissements, ils correspondent uniquement aux amortissements obligatoires tels que budgétés.

#### 3. Domaines et bâtiments

Ce dicastère présente une charge nette de Fr. 66'000.- inférieure au budget 2022, mais elle est de Fr. 155'000.- supérieure aux comptes 2021.

### Forêts (comptes 321)

Le projet de réalisation des dessertes financières n'ayant pas pu être réalisé en 2022 et ayant été reporté en 2023 explique la variation de Fr. 67'000.- par rapport au budget 2022.

### Ferme communale (comptes 340) - Patrimoine financier

Pour cette 5<sup>ème</sup> année d'exploitation depuis la mise en location en 2018, le revenu net se monte à Fr. 41'000.-. Le revenu net est légèrement inférieur au résultat 2022 au vu du fait que l'emprunt a du être renouvellé à un taux nettement moins favorable que précèdemment.

Aucun nouvel emprunt pour financer les investissements du patrimoine administratif n'ayant été contracté, l'autorisation d'emprunt résiduelle sur la ferme est de Fr. 837'000.-au 31.12.2022.

### <u>Bâtiments (comptes 35) - Patrimoine administratif</u>

La charge nette est légérement supérieure au budget 2022 (Fr. 12'000.-) mais et est également largement supérieure de Fr. 153'000.- aux comptes 2021. Cet écart s'explique par la construction des classes en modulaires sur le terrain de basket.

### 4. Travaux

Les coûts nets globaux sont inférieurs de Fr. 69'000.- par rapport aux comptes 2021 et au budget 2022.

#### Service technique et de l'urbanisme (comptes 410 & 420)

Pas de remarque particulière.

### Routes (comptes 430)

Ce dicastère présente des coûts nets largement inférieurs aux comptes 2021 (./. Fr. 89'000.-) et au budget 2022 (./. Fr. 34'000.-).

Cette différence par rapport au budget provient de travaux de réfection des routes non réalisés en 2022.

Parcs et cimetière (comptes 440 & 441)

Pas de remarque particulière.

Ordures ménagères et déchets (comptes 450)3

Après cette deuxième année d'utilisation par nos habitants de la déchetterie de Praz-Faucon à Cugy, nous constatons, cette année encore, que les coûts globaux sont en diminution puisque cette année également une attribution à la réserve a pu être réalisée.

Eaux claires et eaux usées - EC/EU (comptes 460)

Pas de remarque particulière.

# Epuration (comptes 461)

Les coûts d'exploitation des STEP sont sensiblement supérieures au budget prévu et aux comptes 2021 ceci notamment dû aux prestations de vidanges des boues. Quant aux taxes perçues, elles sont conformes au budget et à la réduction des taxes votée par votre conseil (préavis 08/2021).

### 5. <u>Instruction publique et cultes</u>

Ce dicastère présente une diminution des coûts nets d'env. Fr. 29'000.- par rapport au budget 2022 mais une sensible augmentation de Fr. 7'000.- par rapport aux comptes 2021.

Le coût de l'élève augmente de Fr. 151.- (Fr. 4'596.-/élève en 2022) par rapport à 2021, mais reste de Fr. 259.- inférieur au budget.

Le nombre d'élèves diminue de 4 élèves par rapport à 2021 mais est supérieur de 7 élèves par rapport au budget.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les trois dicastères qui se suivent, ordures ménagères, eaux claires et eaux usées et épuration doivent être autofinancés par les taxes (= charges et revenus égaux). L'équilibrage se fait via la réserve. Ceci implique qu'on ne peut recourir à l'impôt pour le financement (à part dans une moindre mesure en ce qui concerne les ordures ménagères).

### 6. Police

## Police administration (comptes 600)

Les comptes 2022 sont conformes au budget et supérieurs de Fr. 17'000.- par rapport aux comptes 2021.

Les frais liés au compte 351.10 « Gendarmerie et police locale » d'un montant de Fr. 127'000.- font partie des charges répercutées par le Canton.

Défense contre l'incendie & protection civile (comptes 650 & 660))

Pas de remarque particulière.

### 7. Sécurité sociale

Ce dicastère présente une diminution de charges de Fr. 202'000.- par rapport au budget 2022 et de Fr. 96'000.- par rapport au comptes 2021.

### Service social (comptes 710)

Les coûts liés aux différents modes de garde des enfants augmentent sensiblement, mais sont inférieurs au budget. Le montant total des acomptes versés à l'EFAJE a, cette année encore été surestimé et un correctif en notre faveur de Fr. 72'000.- a été porté dans les comptes 2022.

### Prévoyance sociale (comptes 720)

Les comptes 2022 bénéficient d'un montant complémentaire de Fr. 122'000.-représentant une rétrocession sur les acomptes de notre participation à la cohésion sociale 2021. Du fait de l'accord canton-commune, notre participation en point, estimée à 15.33 pts dans les acomptes n'a été effectivement que de 12.2 pts en 2021.

En ce qui concerne le décompte final 2022, si notre participation augmente au vu des recettes conjoncturelles perçue cette année, notre participation en points est à nouveau en baisse pour les mêmes raisons qu'en 2021, à savoir l'accord canton-communes qui permets un rééquilibrage des coûts entre le canton et les communes. Un montant d'environ Fr. 50'000.- sera porté au bénéfice des comptes 2023.

# 8. Services industriels (service des eaux)

Malgré des achats d'eau à la Ville de Lausanne toujours plus importants, à des coûts d'exploitation inférieur à ceux budgétés et grâce à l'augmenation du prix de l'eau, une attribution à la réserve de Fr. 13'000.- a pu être réalisée (dicastère autofinancé par les taxes, cf. note 3 page 5).

### **Conclusions:**

En conclusion, les facteurs les plus importants et non prévisibles <u>en comparaison du budget</u> pour ces comptes 2022 sont :

- L'augmentation des recettes fiscales des personnes physiques et morales malgré la stagnation de notre taux d'imposition à 74 %
- Le complément de revenu conséquent apporté par les recettes conjoncturelles perçus en 2022 de plus de Fr. 80'000.- par rapport au budget
- L'importante rétrocession de la péréquation 2021 de fr. 201'000.- et de Fr. 122'000.- pour notre participation à la cohésion sociale
- Des « réductions » de coûts liées à des projets non réalisés (dessertes forestières, entretien des routes principalement) d'environ Fr. 120'000.-
- La surévaluation de certains budgets tels que l'enseignement obligatoire et l'accueil de jour des enfants (Fr. 95'000.-)

Les comptes de l'année 2022 tels que présentés, font ressortir un cash-flow de Fr. 771'000.-, soit 13.7 % de la totalité de nos produits. En ne prenant pas en compte les dicastères "Collecteurs/épuration", "Service des eaux" et "Gestion des déchets » (dicastères soumis au principe d'équivalence PE) qui doivent s'autofinancer, le cash-flow net est réduit à Fr. 634'000.00, soit 12.5 % des recettes.

C'est ce dernier chiffre qui doit être pris en considération en regard des investissements qui ne concerneraient pas les trois dicastères précités.

Le cash-flow (marge brute d'autofinancement) représente le résultat financier ou solde budgétaire des liquidités générées. Il permet d'apprécier les liquidités résiduelles qui pourront être utilisées pour reconstituer les capitaux propres, financer de nouveaux investissements ou rembourser une dette.

La marge nette d'autofinancement (MNA), quant à elle, représente le résultat économique et l'autonomie financière de la collectivité. **Elle indique quels sont les moyens financiers à disposition pour supporter de nouveaux investissements**. Par rapport au calcul du cash-flow global (avec domaines autofinancés), la distinction se fait par rapport aux amortissements et aux variations des réserves affectées qui ne sont pas pris en compte. Elle est cependant considérée comme faible lorsque qu'elle se situe audessous de 10 %. Pour l'année écoulée, la MNA se monte à Fr. 288'000.- et représente 10 % du total des recettes.

La fiduciaire FIPROM à Lausanne, chargée par la Municipalité de vérifier les comptes dans le cadre du mandat qui lui a été confié, a procédé à un audit le 4 avril 2023.

Nous joignons au présent préavis une copie du rapport de révision de la dite fiduciaire dont nous reproduisons ci-après la conclusion :

"Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux présentant un bénéfice net de fonctionnement de CHF 20'051.35 ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979".

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Morrens après avoir :

- vu le préavis n° 03/2023 de la Municipalité
- entendu la Commission des finances

#### décide

- d'approuver les comptes et le bilan de l'année 2022 tels qu'ils ont été présentés
- d'en donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour sa gestion pour l'année 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

La secrétaire

Sandra Hulaas

Valérie Zumbrunnen Villars

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25.04.2023.

C.C. du 19 juin 2023 Réf. : Sandra Hulaas

Morrens, le 25 avril 2023